



Destinataires :

A l'attention des Présidents
et Directeurs d'organismes Hlm

Circulaire n° 06/14
N/Réf. : CD/JLD/MNL/BM/kl
Objet : Mise en place de 10 000 logements hlm
accompagnés

Paris, le 25 mars 2014

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur,

Dans le pacte d'objectifs et de moyens, signé le 8 juillet 2013 entre l'Etat et le mouvement hlm, nous avons souhaité inscrire le lancement d'un appel à projet visant la mise en place de 10 000 logements hlm accompagnés pour faciliter l'accès au logement ordinaire des ménages rencontrant des difficultés particulières.

Depuis de nombreuses années, les organismes hlm s'emploient à développer, avec leurs partenaires locaux, notamment associatifs, des solutions en termes de logement et de gestion, adaptées à l'accueil des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales. Ils ont ainsi mis en place des formules diversifiées, adoptant souvent un statut intermédiaire entre le logement ordinaire et l'hébergement.

La part croissante dans la demande en logement social de ménages connaissant des situations de précarité ou d'instabilité sociales et économiques amène à prolonger ces initiatives par le développement de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement ces ménages dans le parc de logements ordinaires.

Ces réponses impliquent une meilleure coordination de l'attribution du logement et de la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins des ménages et une prise en charge de leur parcours garantissant leur stabilité résidentielle. Elles appellent également la mobilisation de tous les partenaires concernés pour appréhender la situation du ménage dans toutes les dimensions (logement, santé, social, emploi...).

.../...



Aussi l'appel à projet, dont les modalités sont présentées dans le cahier des charges ci-joint, a-t-il pour objectif de soutenir des projets associant un logement accessible dans le neuf ou l'existant, une gestion locative adaptée et un accompagnement ajusté en durée et intensité à la situation des ménages.

Il permettra d'expérimenter des solutions innovantes du point de vue, notamment de la qualité du partenariat, de l'adéquation des réponses aux publics visés, des modes d'accompagnement, du cofinancement et de la recherche de l'adhésion des ménages.

Par cet appel à projet, l'Etat et le mouvement hlm entendent favoriser l'émergence de réponses reproductibles dont la diffusion permettra un développement large de logements hlm accompagnés.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre mobilisation pour participer à cette démarche qui s'inscrit dans les politiques publiques d'accès et de maintien des ménages dans un logement décent et durable, dont les organismes hlm sont des acteurs majeurs.

Les services de l'Etat et de l'USH dont vous trouverez les coordonnées dans le cahier des charges joint, sont à votre disposition pour vous accompagner dans le montage de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Cécile Duflot
Ministre de l'Égalité
des Territoires
et du Logement

Jean-Louis Dumont
Président de l'USH

Marie-Noëlle Lienemann
Ancien Ministre
Vice-Présidente de l'USH